

REPUBLIQUE TOGOLAISE

TRAVAIL-LIBERTE-PATRIE



REPUBLIC OF TOGO

WORK- FREEDOM- HOMELAND

80^e SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

SIXIEME COMMISSION

POINT 79 DE L'ORDRE DU JOUR

Thème : Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

DECLARATION DE :

Monsieur Tchakpidè OURO-BODI,

Premier Conseiller à la Mission Permanente du Togo auprès des Nations Unies.

Vérifier au prononcé

New York, le 23 octobre 2025

Monsieur le Président,

La délégation togolaise souscrit aux déclarations faites respectivement par les représentants de l'Irak au nom du Groupe des 77 et de la Chine, de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés et du Cameroun au nom du Groupe africain.

Le Togo se réjouit de la réinscription, à l'ordre du jour de la 80^e session, du point relatif au Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international.

Il prend note avec intérêt du rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/80/437.

Mon pays se félicite de la tenue effective, en 2025, des cours régionaux de droit international et du Programme de bourses de perfectionnement en droit international des Nations Unies.

À cet égard, ma délégation exprime sa profonde reconnaissance à la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques pour le professionnalisme et le dévouement dont elle a fait preuve dans la préparation, l'organisation et la mise en œuvre des activités menées au titre de la résolution A/79/120 de l'Assemblée générale.

Monsieur le Président,

Comme le souligne le rapport du Secrétaire général, le Togo a eu l'honneur de participer au Programme de bourses de perfectionnement en droit international qui s'est tenu à La Haye du 30 juin au 1^{er} août 2025.

Le Togo réaffirme l'importance cruciale du Programme d'assistance des Nations Unies, véritable pilier pour le renforcement des capacités juridiques des États Membres, en particulier ceux des pays en développement, où les ressources et infrastructures dédiées à l'enseignement du droit international demeurent limitées.

Ces formations constituent une opportunité unique pour approfondir la compréhension des développements récents en droit international, notamment dans les domaines de la codification, du règlement pacifique des différends et des normes juridiques internationales en constante évolution.

La diffusion de ce savoir spécifique favorise une appropriation accrue des normes internationales et leur application effective, condition essentielle à la consolidation de la paix, de la justice et de la coopération internationale.

En offrant des cours régionaux adaptés aux contextes spécifiques et des formations avancées comme les cours de perfectionnement, le Programme contribue à démocratiser l'accès au savoir juridique international.

Monsieur le Président,

La délégation togolaise souligne la valeur ajoutée des échanges interculturels et interrégionaux rendus possibles par ces programmes, qui renforcent la solidarité, la compréhension mutuelle et le dialogue entre juristes et praticiens du droit international.

Le Togo salue également la qualité pédagogique du Programme et l'expertise des intervenants, dont les enseignements allient rigueur académique et pertinence pratique, permettant ainsi de mieux appréhender les défis juridiques mondiaux actuels.

Ma délégation exprime sa reconnaissance à la Division de la codification pour la qualité des supports pédagogiques mis à la disposition des participants ; une documentation juridique riche et variée, des publications spécialisées et des outils électroniques favorisant la recherche et l'apprentissage.

Monsieur le Président,

Le rapport du Secrétaire général met en lumière l'important nombre de candidatures, notamment en provenance du continent africain. Cet engouement témoigne à la fois du besoin urgent de formation en droit international en Afrique et de l'intérêt croissant que suscitent les initiatives de formation menées par les Nations Unies.

Dans cette perspective, ma délégation encourage la Division de la codification à poursuivre ses efforts pour accroître le nombre de bourses financées par le budget ordinaire, afin de répondre à la demande sans cesse croissante des jeunes juristes et praticiens du droit international.

Le Togo se félicite également de la reprise, en 2025, des travaux d'actualisation et d'enrichissement de la Médiathèque audiovisuelle de droit international, avec l'ajout de quinze (15) nouvelles conférences en anglais, espagnol et français, ainsi que la publication de nouvelles entrées dans les archives historiques et les ressources liées aux concours africains et interaméricains de droits humains.

Mon pays salue particulièrement les efforts visant à faciliter l'accès à ces ressources à travers les podcasts de la Médiathèque, permettant une diffusion plus large du savoir juridique, notamment dans les régions à connectivité limitée.

Monsieur le Président,

En conclusion, ma délégation réitère le soutien indéfectible du Togo au Programme d’assistance des Nations Unies, instrument essentiel pour la promotion du droit international et pour le renforcement des capacités des États Membres.

Le Togo salue le rôle déterminant que joue la Division de la codification dans la diffusion du savoir juridique et dans la consolidation d’un ordre international fondé sur le droit.

La délégation togolaise renouvelle ses remerciements aux Nations Unies pour leur engagement constant en faveur d’un multilatéralisme éclairé par le droit et au service de l’humanité.

Je vous remercie de votre aimable attention.